

Raisonner les terrassements

Préserver les habitats

Les terrassements induisent une perte directe des habitats en place et ceci généralement pour du long terme, voire de manière définitive (dizaine(s) d'années). En effet, sans intervention il est souvent très compliqué pour une végétation de qualité de se réinstaller d'elle même du fait des contraintes pédologiques (sol dénaturé), météorologiques (ensoleillement, pluviométrie, effet de sécheresse, ...), et physiques (érosion des argiles et limons).

Enjeu : Préservation des habitats du Tétras lyre, de leur cohérence et de leur unité (qualité des paysages).

Préconisations

En amont :

- Prendre connaissance de la localisation des différentes zones occupées par le Tétras lyre sur le domaine skiable auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne ;
- Réaliser un diagnostic habitat de reproduction Tétras lyre par un organisme compétent ;
- Préserver les milieux telles que les landes à éricacées, les zones de pré bois et les pelouses alpines qui sont des milieux favorables au Tétras lyre ;
- En présence de zones favorables, Envisager la réalisation d'une recherche de nichées par un organisme compétent, pour définir le calendrier des travaux, et adapter les dates d'intervention adéquates selon les enjeux (en théorie après le 15 août en zone de reproduction) ;
- Entamer l'identification des cortèges floristiques couramment rencontrés sur le domaine skiable qu'il faut croiser avec le cortège type exploité par le Tétras lyre, les conditions locales et les semences et techniques disponibles ;
- Incrire les prescriptions « tétras » au cahier des charges de l'appel d'offre, de manière à sélectionner les prestataires en fonction de leur compétence en la matière.

Pendant

- Piquer la zone à terrasser en essayant de contenir leur emprise (comprenant la circulation des engins) ;
- Conserver et réutiliser la terre végétale extraite de par sa valeur économique et agronomique ;
- Envisager un cadrage préalable des travaux avec le conducteur d'engin, pour conserver le micro-relief du sol, et limiter les terrassements au strict nécessaire ;
- Préserver les arbres nourriciers (sorbier des oiseleurs, bouleau, mélèze, ...) ;
- Réaliser des renvois d'eau en dehors des zones sensibles afin de casser l'importance des ruissellements ;
- Réaliser des visites de chantiers pour vérifier la correspondance entre le cahier des charges et la réalité de terrain.

Après

- Gérer et contrôler l'accès des pistes et sentiers d'accès nouvellement créées (interdiction VTT, engins motorisés, randonnées)
- Procéder à une végétalisation dans de brefs délais après mise à nue du sol, et en effectuer le suivi et l'entretien pluri annuel (apport de compost, interdiction temporaire et plan de pâturage...)
- Réduire le passage d'engins une fois l'ensemencement et les éventuels apports réalisés
- Effectuer l'entretien nécessaire afin de garantir le succès de la végétalisation (épandage de compost, ...)
- Interdire le pâturage durant 3 à 5 ans



Figure 1 Exemple de milieu fragmenté par les terrassements des pistes de ski et non ou très peu réhabilité



Figures 2 Terrassements de piste avec végétalisation quasiment nulle scindant définitivement en deux un habitat de reproduction du Tétras lyre